



16ème législature

Question N° : 11301	De Mme Béatrice Roullaud (Rassemblement National - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports ferroviaires	Tête d'analyse >Électrification de la ligne P reliant Meaux à La Ferté-Millon	Analyse > Électrification de la ligne P reliant Meaux à La Ferté-Millon.
Question publiée au JO le : 12/09/2023 Réponse publiée au JO le : 11/06/2024 page : 4938 Date de changement d'attribution : 05/03/2024 Date de renouvellement : 23/01/2024 Date de renouvellement : 07/05/2024		

Texte de la question

Mme Béatrice Roullaud interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur l'électrification de la ligne P qui relie Meaux à La Ferté-Milon. Cette branche est la dernière ligne d'Île-de-France à rouler encore au diesel. Depuis des années, les voyageurs, les associations et les élus locaux réclament qu'elle soit électrifiée. Alors que la branche de Provins, dans le sud de la Seine-et-Marne, sur cette même ligne P, vient d'en bénéficier après des années d'attente et d'études, rien n'est encore validé pour la branche nord. La concrétisation de ce projet est essentielle pour le désenclavement des territoires ruraux et le développement économique de la région, car les entreprises peinent à recruter en raison des difficultés d'accessibilité et de ponctualité des trains. Elle lui demande en conséquence si l'État a bien l'intention de financer les 60 kilomètres de caténaires dans le cadre du contrat plan État-Région (CPER) mobilités 2023-2028, financement nécessaire pour la réalisation opérationnelle de ce projet et l'obtention d'un réseau ferré régional 100 % décarboné.

Texte de la réponse

L'État accompagne les collectivités pour le développement et la modernisation des infrastructures de transport collectifs en Île-de-France via les contrats de plan Etat-Région (CPER). L'Etat engage plus de de 2,56 Md€ d'investissements pour le volet mobilités - transports collectifs de la nouvelle contractualisation 2023-2027 du CPER Ile-de-France. La réalisation des travaux de régénération de la ligne ferroviaire reliant Trilport à La Ferté-Milon constitue un préalable à son électrification. Les négociations pour la nouvelle contractualisation CPER, menées par le préfet de région avec la Région, et les autres partenaires du projet, ont abouti à un accord sur le financement de la régénération de cet axe. Le maître d'ouvrage SNCF Réseau va ainsi pouvoir réaliser très prochainement les études d'avant-projet de son électrification.